

La Nouvelle de St-Mathieu



Année 2015, numéro 03— Mars

*Citoyens et citoyennes de St-Mathieu-d'Harricana,
soyez nombreux à vous inscrire au Défi Santé avant le 1er mars à www.defisante.ca!*

St-Mathieu-d'Harricana lance un défi à Ste-Gertrude-Manneville et Preissac

Cette année, la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana lance de nouveau un défi à Ste-Gertrude-Manneville et Preissac. Ces municipalités sont toutes trois inscrites au 5/30 Équilibre. Celle qui aura recueilli le plus grand nombre d'inscriptions au défi sera déclarée gagnante!

« La Municipalité gagnera la fierté tout simplement, quelque chose qui ne s'achète pas, mais qui permet de renforcer le sentiment d'appartenance d'une communauté » de commenter Véronique Trudel, agente de développement pour la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana. Le Défi Santé, c'est 6 semaines de motivation pour améliorer ses habitudes de vie! En solo, en famille ou en équipe, les Harricaniens et Preissacois et les citoyens de Ste-Gertrude-Manneville sont invités à s'inscrire au 10e Défi Santé et ce, avant le 1^{er} mars 2015 au defisante.ca.



Par la suite, le défi sera de manger mieux, bouger plus et dormir mieux afin d'avoir un meilleur équilibre de vie.

Défi Santé^{MD}

5|30|Équilibre

Municipalités et familles

St-Mathieu-d'Harricana, un milieu favorable aux saines habitudes de vie!

Calendrier des activités gratuites

Du 1er mars au 11 avril 2015

Rallye des animaux en raquettes

Trajet: en face de la patinoire jusqu'au camp municipal vert (6 km aller-retour)

Formulaires de réponses disponibles au Mirad'Art

Dimanche 15 mars 2015

Cuisine santé parent-enfant

Sous-sol de l'église de 13h30 à 16h
Inscrivez-vous—819-727-9557

Mardi 17 mars 2015

Le Bel Âge en marche!

11h45: Départ du sous-sol de l'église vers le Mirad'Art
12h: Dîner et **dégustation de fruits et légumes**
au Mirad'Art

Samedi 21 mars 2015

Yoga dans la neige!

21 salutations au soleil
Cour de l'École St-Mathieu à 9h30

Samedi 28 mars 2015

Rallye des cocos

Parc de la Pointe de 10h à 11h30
Inscrivez vos enfants de 0 à 12 ans!
819-727-9557

Vendredi 10 avril 2015

Gumboots (danse) parent-enfant

Sous-sol de l'église à 19h00
Apportez vos bottes en caoutchouc

Défi Santé^{MD}

5|30|Équilibre

Tisane-rencontre

« Le potager... naturellement »

La préparation du sol selon notre climat et la
courte saison

avec Nancy Marcotte
des Jardins de la Colonie

Lundi 23 mars 19h00
au sous-sol de l'église

St-Mathieu-d'Harricana

Apportez votre
tasse!



Informations municipales

Résumé de la séance ordinaire du conseil du 7 janvier

- ⇒ Le conseil mandate monsieur le maire Martin Roch à titre de représentant municipal lors de la rencontre sur le nouveau calcul des possibilités forestières et les nouvelles exigences.
- ⇒ Le conseil appui le comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue et participe aux activités de mobilisation du 29 janvier.
- ⇒ Le conseil adopte les comptes payés et à payer du mois de décembre 2014 pour un montant de 90 464.21 \$
- ⇒ Le conseil est convoqué à une séance extraordinaire le jeudi 15 janvier à 20 h pour l'adoption des projets de règlements d'urbanisme.
- ⇒ Le conseil adopte les salaires ainsi que la liste des cotisations annuelles et des dons pour l'année 2015.
- ⇒ Le conseil autorise madame Anne-Renée Jacob, directrice générale, à renouveler le contrat d'Infotech et à signer le contrat de service.
- ⇒ Le rapport des permis émis en 2014 est déposé.
- ⇒ Le conseil autorise madame Anne-Renée Jacob, directrice générale, à soumettre le projet structurant d'un local pour l'infirmière à la Caisse Desjardins d'Amos.
- ⇒ Le conseil autorise madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à procéder à la conversion au DEL des vingt-sept (27) lampadaires de rue au meilleur coût possible et à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière à Hydro-Québec.
- ⇒ Le conseil autorise le dépôt d'une demande à Emploi d'été Canada pour la création d'un emploi étudiant à l'été 2015.
- ⇒ Le conseil adopte le règlement 216, fixant les taxations et les tarifications pour l'année 2015.
- ⇒ Les avis de motion sont donnés pour l'adoption à une séance ultérieure des règlements d'urbanisme
- ⇒ Le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 4 003 842, quant à l'augmentation de la hauteur totale du garage de deux (2) pieds à condition qu'une demande soit déposée à la CPTAQ et que celle-ci soit acceptée.

Résumé de la séance extraordinaire du conseil du 15 janvier

- ⇒ Le conseil adopte les projets de règlements d'urbanisme .
- ⇒ Le conseil octroi le contrat de récolte de bois 2014-2015 à Foresterie S.L.E.J.

La SADC Harricana est un partenaire incontournable pour la réalisation de vos projets d'affaires!

Elle vous aide à :

Démarrer ou acquérir une entreprise
Moderniser des équipements
Acheter ou rénover un bâtiment
Développer de nouveaux marchés
Financer un fonds de roulement

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!

SADC Harricana
T. 819 732-8311—sadc@sadc-harricana.qc.ca
www.sadc-harricana.qc.ca

▼ FONDS D'INVESTISSEMENT

Prêt aux entreprises jusqu'à
150 000 \$

▼ STRATÉGIE JEUNESSE

Prêt personnel pour les
entrepreneurs âgés de 15 à 35 ans,
5 000 \$ à 25 000 \$

▼ ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

Service-conseil et assistance en gestion,
mentorat, réseautage, formation et coaching

SADC

Société
d'aide au développement
des collectivités

HARRICANA

Informations municipales

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
203, chemin Lanoix
St-Mathieu-d'Harricana (Québec) J0Y 1M0

-AVIS PUBLIC-

À toute personne habile à voter du territoire de la Municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 4 février 2015 le conseil a adopté les règlements intitulés :

Règlement Plan d'urbanisme # 217

Règlement de zonage # 218

Règlement de lotissement #219

Règlement de construction #220

Règlement régissant l'émission des permis et certificats #221

Règlement sur les dérogations mineures #222

Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction #223

Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble #224

L'objet de ce règlement est de remplacer l'ensemble des règlements d'urbanisme.

Toute personne habile à voter du territoire de la Municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité des règlements numéro 218, 219 au plan d'urbanisme 217.

Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 45 jours qui suivent la publication du présent avis.

4. Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité du règlement numéro 218, 219 au plan d'urbanisme 217.

Les conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit de faire une demande à la CMQ:

Condition générale à remplir le 4 février 2015:

Être soit domicilié dans la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, soit propriétaire d'un immeuble dans celle-ci, soit occupant d'un lieu d'affaires situé dans celle-ci.

2. Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir le 4 février 2015:

Être majeur et de citoyenneté canadienne.

3. Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires:

Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou de d'occupant du lieu d'affaires. (Note: un copropriétaire ou un cooccupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'un lieu d'affaires).

La condition d'exercice du droit d'une personne morale de faire une demande à la CMQ:

Désigner par une résolution, parmi les membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 4 février 2015 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

Donné à St-Mathieu-d'Harricana, ce cinquième jour du mois de février 2015.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

-AVIS-

Licences pour animaux

C'est le temps de renouveler la licence pour votre animal préféré avant le 31 mars 2015.

En achetant une licence, vous avez l'assurance de retrouver votre animal de compagnie et vous éviter des frais onéreux pour le récupérer.

Chaque animal doit posséder sa licence.

Remplir le formulaire suivant pour chaque animal (chien ou chat).

Propriétaire	
Adresse	
Téléphone	
Bureau	
Cellulaire	

Espèce	
Couleur	
Nom de l'animal	
Âge	
Trait distinctif	



Coût des licences

Chien: 10 \$ / animal

Chat: 5 \$ / animal (si opéré gratuit)

No. Licence:

Faites parvenir ce formulaire dûment rempli avec votre paiement. Nous vous transmettrons votre licence par la poste.

203, chemin Lanoix
Saint-Mathieu-d'Harricana,
(Québec) J0Y 1M0

819-727-9557

Informations municipales

-INFRASTRUCTURE MUNICIPALE- Sentier et camps municipaux



Sentier municipal

Une dizaine de kilomètres de sentiers en forêt permet de pratiquer la marche, la randonnée équestre, la raquette, le ski de fond et le vélo. Ce sentier mène à deux camps municipaux et permet d'observer les attraits naturels du territoire tout en pratiquant le géocaching. Il est accessible à partir du chemin Lanoix, en face de la patinoire.

Camps municipaux

Deux camps municipaux (camp vert et camp rouge) sont situés le long du sentier municipal. Ils sont chacun munis d'un poêle à bois, de bois sec (fourni par les utilisateurs), d'une table et de chaises.

Les 4 règles d'or d'utilisation:

UTILISER, RESPECTER, PROTÉGER ET AMÉLIORER

Rallye des animaux dans les sentiers

Le long du sentier menant au premier camp (3 km), nous installerons un rallye ayant pour thème « Les animaux » dans le cadre du Défi Santé 5/30. Vous pourrez le faire en famille entre le 1er mars et le 11 avril. Les feuilles (pour vos réponses) et les crayons seront disponibles au Mirad'Art. Vous pourrez participer à ce rallye que vous soyez inscrit ou non au Défi Santé.

Prendre note

Prenez note que les sentiers fourmilleront d'enfants le 13 mars prochain. Les écoles St-Mathieu et La Motte organise un dîner et des activités au camp vert.

-SÉCURITÉ PUBLIQUE- Réservoir incendie

Nous désirons informer nos citoyens qu'il est interdit de **circuler en motoneige près des réservoirs incendie** (en face de la patinoire et secteur Lac des Hauteurs). Cela pourrait causer un gel ou un bris de l'équipement souterrain servant à l'intervention des pompiers en cas d'incendie sur le territoire de la municipalité.

**S.V.P. respectez ceci
en toute sécurité !**

-AVIS- Fête des voisins

Pour une 5e année consécutive, la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, est fière d'encourager la **Fête des Voisins**, une initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé.



Le but de la fête est de créer une dynamique de convivialité et de renforcer les liens de proximité et de solidarité. Elle a également des retombées durables, notamment en ce qui concerne la sécurité des enfants, l'échange de petits services et l'entraide face à des situations difficiles.

**Tout simplement parce que
c'est agréable et pratique de
mieux connaître ses voisins !**



CULTURA

c'est toi, c'est moi, c'est nous...

Informations municipales

-AVIS IMPORTANT-

Récupération du plastique souple

Il sera dorénavant possible de récupérer les plastiques souples en les déposant dans votre bac bleu. Par contre, il est primordial que les sacs de plastique soient tous déposés dans un sac de plastique transparent et que ce sac soit noué. Les sacs de plastique **NE DOIVENT PAS** être déposés en vrac dans le bac bleu, sinon votre bac sera laissé en place. De plus, les sacs doivent être propres.

Nous vous encourageons à participer à la réduction des matières enfouies par ce geste concret. Vous serez les grands gagnants de cette initiative!

-SÉCURITÉ INCENDIE-

« Safe »

Toujours respecter la règle du SAFE :

- ⇒ S : Sortir de tout endroit où éclate un incendie
- ⇒ A : Avertir les autres de sortir, et toujours informer les pompiers
- ⇒ F : Fermer la porte derrière soi
- ⇒ E : Éteindre le feu dans ces conditions :
 - s'il est petit
 - s'il n'y a pas trop de fumée
 - si quelqu'un nous accompagne

-RECHERCHE-

Vieux canot

La Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana est à la recherche d'un vieux canot défectueux.

Contact:

Véronique Trudel 819 727-9557

-OFFRE-

Zumba etc...

Vous voulez des cours de Zumba ou autres types de cours à St-Mathieu-d'Harricana? Pas de problème! Il suffit de trouver **un(e) responsable** de l'activité qui aura comme rôle de:

- ⇒ Faire les démarches auprès de l'enseignant(e)
- ⇒ Ouvrir et barrer les portes lors des cours
- ⇒ S'assurer du bon déroulement des cours

Ce rôle peut être assumé par plusieurs personnes.

La Municipalité pourrait faciliter ce genre d'initiative entre autres en:

- ⇒ faisant la promotion dans les canaux de communication
- ⇒ prêtant gratuitement le sous-sol de l'église

Contact: Véronique 819 727-9557

Votre cuisine et les FEUX DE FRITURE



Qui pourrait croire que cette magnifique cuisine pourrait devenir la proie des flammes en quelques minutes seulement ?!

Une casserole remplie d'huile pourrait devenir un brasier important et causer des blessures graves. Faites preuve de jugement et soyez prudent.



En tout temps, utilisez une friteuse homologuée et non une casserole pour faire de la friture. Il en va de votre sécurité.

Utilisez **TOUJOURS** une friteuse.

NE JAMAIS mettre de l'eau sur un feu de friture.

EN CAS D'INCENDIE : Sortez et composez le 9-1-1.

URGENCE
9-1-1

Un message du Service de Sécurité Incendie de la MRC d'Abitibi en collaboration avec vos Services de Sécurité Incendie.



Mars

Informations municipales



MESSAGE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION DE LA MRC D'ABITIBI

À L'INTENTION DES PROPRIÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-D'HARRICANA

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION

Le 29 octobre dernier, un nouveau rôle d'évaluation a été déposé au bureau municipal.

Le rôle est un registre dans lequel apparaissent toutes les évaluations des immeubles sur le territoire de la municipalité.

La confection des rôles d'évaluation est encadrée par la Loi sur la fiscalité municipale et les règlements qui en découlent, par le Manuel d'évaluation foncière du Québec ainsi que les normes de pratique professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec. Selon l'article 5 de la Loi sur la fiscalité municipale, c'est la MRC d'Abitibi qui a la responsabilité de l'évaluation sur le territoire de votre municipalité.

Ce rôle d'évaluation sera en vigueur pour les exercices financiers de 2015, 2016 et 2017. Par rapport à celui qui a servi aux fins de taxation pour l'exercice financier de 2014, le nouveau rôle présente une augmentation moyenne des valeurs imposables de 14%.

DATES

Date du dépôt	2014-10-29	Le rôle a été déposé et est disponible pour consultation au bureau municipal
Date d'entrée en vigueur	2015-01-01	Date à laquelle les valeurs seront utilisées comme base d'imposition, pour les 3 prochaines années
Date de référence au marché*	2013-07-01	Date d'évaluation de tous les immeubles sur le territoire de la municipalité.

*Par exemple, le rôle d'évaluation qui était en vigueur pour l'exercice financier de 2014 avait une date de référence au marché du **1^{er} juillet 2010**. Entre ces deux dates d'évaluation, le marché immobilier a été actif et le prix de vente des immeubles a constamment augmenté.

VALEURS

À moins de modifications à votre propriété, votre nouvelle évaluation foncière sera en vigueur pour les trois prochaines années. La valeur inscrite devrait représenter le prix de vente probable de votre propriété, soit sa valeur réelle, au 1^{er} juillet 2013. C'est-à-dire qu'elle devrait représenter sa valeur d'échange, à cette date, sur un marché libre et ouvert à la concurrence, soit le prix le plus probable qui peut être payé lors d'une vente de gré à gré (article 43 L.F.M.).

Il est à noter qu'il n'est pas nécessaire qu'un technicien ait visité votre propriété récemment. La confection d'un rôle d'évaluation équilibré ajuste les valeurs en fonction du marché immobilier. Nous considérons que nos dossiers sont à jour puisque nous procédons à une inspection à chaque fois qu'il y a un événement qui affecte l'immeuble, par exemple lors d'un permis de rénovation, d'une vente de la propriété ou à l'intérieur d'un délai de neuf ans comme l'exige la Loi (article 36.1 L.F.M.).

COMMENT L'ÉVALUATEUR DÉTERMINE-T-IL LA VALEUR RÉELLE?

Pour déterminer la valeur réelle d'un immeuble, l'évaluateur peut utiliser trois méthodes:

- **Méthode du coût**

(Coût de remplacement du bâtiment - la dépréciation) + valeur marchande du terrain.

- **Méthode de comparaison**

Comparaison de ventes récentes d'immeubles semblables avec ajustements appropriés pour tenir compte des caractéristiques différentes.



- **Méthode du revenu**

Conversion des revenus découlant de la location d'un immeuble, en capital immobilier, après déduction des frais d'exploitation.



Informations municipales

HAUSSE DE TAXES ?

Il est **faux** de dire que l'augmentation du rôle d'évaluation correspond à une hausse du compte de taxes. Le taux de la taxe municipale est fixé en fonction du budget annuel de la municipalité. Les nouvelles valeurs au rôle servent plutôt à la répartition équitable du fardeau fiscal entre tous les propriétaires selon ce qu'ils possèdent.



Toutefois, si la valeur de votre propriété a augmenté plus que la moyenne de la municipalité, il se peut que le montant des taxes foncières en soit influencé. D'autres tarifications, comme le service des ordures ou autres, sont sujettes à des tarifs différents d'année en année et ne sont pas basées sur la valeur de la propriété.

LA NOUVELLE ÉVALUATION EST-ELLE JUSTE ?

La façon la plus simple de vérifier si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable, c'est de se demander à quel prix vous seriez prêt à vendre votre immeuble.

CONSULTATION

Le rôle d'évaluation et la matrice graphique (carte représentant les propriétés, le plan des terrains) sont des registres publics et vous pouvez les consulter en vous rendant au bureau municipal. Cependant, si vous voulez prendre de l'information sur d'autres immeubles dont vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez connaître au moins une des clés d'accès suivantes : le matricule, l'adresse de l'immeuble ou le numéro du lot (information cadastrale).

Par contre, tous les autres renseignements (description de l'immeuble, photo, croquis, etc.) sont strictement confidentiels, et ce, en dépit de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Un propriétaire peut toutefois consulter le contenu de son dossier, mais la loi ne permet pas d'en obtenir copie. Vous pouvez consulter votre dossier d'évaluation, sur rendez-vous, en vous adressant au service de l'évaluation de la MRC d'Abitibi, au bureau de la MRC ou par téléphone au (819) 732-5356.

DEMANDE DE RÉVISION

Si des doutes persistent après avoir rencontré un représentant au service de l'évaluation et consulté votre dossier, il vous est toujours possible de remplir un formulaire de demande de révision. La date limite pour soumettre une demande de révision est le **30 avril 2015**.

La demande doit être faite sur le formulaire prescrit et être déposée ou expédiée par courrier recommandé, au bureau de la MRC d'Abitibi situé au 571, 1^{re} Rue Est, Amos (Québec) J9T 2H3. Le règlement no. 59 de la MRC d'Abitibi fixe les frais applicables pour les demandes de révision. Les motifs invoqués à la demande doivent être sérieux et appuyés sur des faits. Le pourcentage d'augmentation en comparant le rôle antérieur ou les voisins ne sont pas considérés comme des motifs raisonnables.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Nous vous invitons à prendre connaissance des informations supplémentaires sur le site internet de la MRC d'Abitibi à l'adresse suivante <http://mrcabitibi.qc.ca/ServEvaluation.aspx>. Vous pouvez y consulter des documents d'informations conçus pour vous. Aussi, vous trouverez de l'information sur le site internet du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse www.mamrot.gouv.qc.ca sous l'onglet Évaluation foncière.

Johanne Robichaud, Évaluatrice Agréée
Directrice – Service d'évaluation
MRC d'Abitibi
571, 1^{re} Rue Est, Amos (Qc), J9T 2H3
819 732-5356



La Nouvelle paroissiale

Du 1 mars au 5 avril 2015

«Ses vêtements devinrent resplendissants.» (Marc 9,3)



Marguilliers et Marguillères

Présidente d'assemblée:
Clémence Picard 732-4182
Trésorière: Colette Simard
Secrétaire: Monique Grondin
Marguillière 2014 : Clémence Picard
Marguillier 2014 : Robert Therrien
Marguillier 2015: Carol Tremblay
Marguillier 2015: Raymond Desrosiers
Marguillier 2016: Denis Lanoix
Marguillière 2016: Gilles Fleurant

Tarif des services:

Messe: 15\$
Baptême: gratuit (à votre discrétion)
Mariage et anniversaire: 200\$ + 50\$*
Funérailles: 200\$ +50\$*
Lampe du sanctuaire: 3\$
• pour organiste et chantres

Équipe pastorale

Pasteur: Gaston Letendre c.s.v. 727-2015
ou 732-6200
Ou télécopieur au 727-2024
Presbytère: 732-5861, laissez le message
Célébrations: Aline Cyr 732-5576

Services offerts par la Paroisse

Baptême: Mme Cécile Roy 727-2314
Funérailles: Mme Aline Cyr 732-5576
Cimetière: Raymond Desrosiers 732-8480
Repas de funérailles, contactez :
Clémence Picard, Lorraine Perreault,
Marie Grondin ou Monique Grondin
Transmettre la Foi: Cécile Roy 727-2314

1 mars	10 h	Pour Rodrigue Durand Par France Roy	14-17
8 mars	10 h	Messe à La Motte	
15 mars	10 h	Pour Léonie Simard Par la fabrique de St-Mathieu	14-45
22 mars	10 h	Messe à La Motte	
29 mars	10 h	Pour les familles Lanoix et Riopel Par Rose-Emma Lanoix	14-46
5 avril	10 h	Messe de Pâques à La Motte	

Offrandes :	Quêtes	Prions
4 janvier	110,00\$	5,90\$
18 janvier	83,20\$	7,85\$
1 février	101,50\$	8,20\$
6 février	124,90\$ funérailles	
4 messes pour madame Robert		



Sympathies :

- à la famille et aux proches de Jeanne d'Arc Robert suite à son décès le 1^e février 2015;
- à la famille et aux proches de Denise Lafleur suite à son décès le 25 janvier 2015.

Nos pensées et nos prières les accompagnent.



Excavation Gilles Roy Inc.

441, Rte 109, St-Mathieu d'Harricana
819-727-9639



Dany Lemay ent
819-732-1459



Pelle hydraulique 790

Excavation Christian Lemay inc
819-732-2932





St-Mathieu

EN DÉVELOPPEMENT...

St-Mathieu-d'Harricana reçoit une trousse d'implantation Troc-tes-Trucs

Soucieuse de l'environnement, la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a reçu une trousse d'implantation afin d'intégrer en 2015 une activité Troc-tes-Trucs au sein de sa communauté. Grâce à Environnement Canada, l'organisme Troc-tes-Trucs soutiendra l'agente de développement et quelques « Eau-dacieux » dans la mise en place de cette activité de troc qui favorise une consommation responsable.

« Troc-tes-trucs est une activité de rencontre et d'échange prise en charge par les familles de la communauté qui veulent s'impliquer dans une démarche menant à une consommation plus responsable et un développement durable. On le fait par le troc et l'éducation populaire » affirme Eduardo Fonseca Arraes, chargé de projet au sein de l'organisme.



Ce projet, qui remplacera les « Tous'ki », s'adresse à toutes les personnes et familles ayant des enfants ou non. La première activité aura lieu en septembre et vise à réunir les familles pour permettre l'échange de vêtements, jouets, meubles, articles de sport, livres, CD et DVD, matériaux électroniques, électroménagers et accessoires. Les participants sont invités à apporter les objets dont ils ne se servent plus mais qui sont toujours propres à l'utilisation. À leur tour, ces mêmes participants peuvent prendre des biens qui répondent à leurs besoins du moment. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'apporter des biens à chaque visite pour pouvoir repartir avec quelques objets. Durant ces rencontres, les parents ont accès à des rafraîchissements et collations ainsi qu'à des ateliers sur la consommation responsable!

Lorsqu'il a appris la nouvelle par l'agente de développement, un citoyen a déclaré : « C'est une bonne annonce que tu m'apprends là. Ce genre d'activité ne fait que des gagnants. »

La Municipalité invite toutes personnes intéressées par Troc-tes-Trucs à manifester leur intérêt en appelant au 819 727-9557 ou écrire à : agt.dev@cableamos.com. Une page ou un groupe Facebook sera mis en ligne prochainement.

Véronique Trudel
Agente de développement
819 727-9557

TOUCHE PAS À MA RÉGION!
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

D'amour 
et d'eau pure!



Babillard



-SERVICE AUX FAMILLES ET AUX AÎNÉS- Défi Autonomie de la MRC Abitibi

Le saviez-vous?

Services ou programmes offerts à toute la population de la MRC Abitibi

- ⇒ Entretien ménager
- ⇒ Préparation de repas sans diète
- ⇒ Lessive
- ⇒ Service de gardiennage
- ⇒ Accompagnement
- ⇒ Service de grand ménage

Coordonnées

91, avenue de la Gare
 Amos J9T 4B7
 Téléphone : 819 732-0234
 Télécopieur : 819 732-5235

-FACEBOOK- 3 pages à découvrir

Nous vous présentons trois(3) pages/groupes FACEBOOK qui pourraient vous être utile à consulter:

Page: Les Eau-dacieux de St-Mathieu-d'Harricana

Pour être à l'affût des activités de St-Mathieu-d'Harricana et d'ailleurs

Groupe: Quoi faire à St-Mathieu

Pour discuter, organiser et échanger sur les activités à créer et à vivre par et pour nous.

Groupe: Échange de service

Le temps est une richesse! Ce groupe permet aux membres d'échanger des services de tous genres (ménage, rénovation, conseil...)

Vous cherchez le cadeau idéal?
 Arrêtez de vous casser la tête et offrez une carte-cadeau de la
BOUTIQUE DES ARTS CULTURAT

-CLUB DU BEL ÂGE- Sorties spéciales

Voyez comme les membres du Club du Bel Âge s'amuse. En plus des rencontres du mardi après-midi, il y a aussi des sorties spéciales comme, par exemple, une partie de quilles... (Décembre 2014)



-RECHERCHE- Services offerts aux familles

Si vous connaissez des services pouvant être utiles aux familles ou si vous-mêmes en offrez, sachez que vous pouvez publier une annonce gratuitement dans ce présent journal!

Contact:

Véronique Trudel
 Agt.dev@cableamos.com
 819 727-9557



Babillard



Au profit de la Fabrique St-Benoît

Des brimbales
sont disponibles



2 trous
de pêche
pour 10\$

Bienvenue à tous!

Tournoi de pêche blanche familiale

Samedi 7 mars, de 9 h à 16 h
à la descente de bateau de La Corne
117, rang du Lac

Inscription et service de restauration légère sur
place: café, sous-marin...

Prix de présence et remise
des prix en soirée pour les
plus gros poissons: brochet,
doré, loche, perchaude

La soirée sera animée
par Vincent Gaivin et
sa musique dès 19h
au sous-sol de l'église

RALLYE DES COCOS

Samedi 28 mars
de 10h à 11h30

Au parc de la Pointe
St-Mathieu-d'Harricana

Inscrivez vos enfants de
0 à 12 ans!

819 727-9557

agt.dev@cableamos.com



-RAPPEL-

Programme de soutien aux initiatives communautaires

Le *Programme de soutien aux initiatives communautaires* est de retour pour une 2e année. Les harricanien(ne)s peuvent obtenir du soutien matériel, humain et financier pour la mise en œuvre de leurs projets communautaires, culturels ou autres.

Contact:

Véronique Trudel

819 727-9557

agt.dev@cableamos.com



Brunch cabane à sucre, ski de fond et raquettes



Dimanche 22 mars 2015

PLACES GRATUITES LIMITÉES

pour les nouveaux arrivants et les personnes immigrantes de la MRC d'Abitibi.

Réservez votre place au Mouvement de la relève d'Amos-région (MRAR) au **819-732-8739** avant le **25 février**.

Menu

Soupe aux pois
Fèves aux lard
Saucisses
Jambon
Pouding chômeur
Beaucoup de sirop
d'érable...

Et plus encore!

Une collaboration de :

Table locale sur l'accueil
et l'intégration des
nouveaux arrivants de la
MRC d'Abitibi



**Transport
disponible**



Babillard



DU 5 FÉVRIER AU 15 MARS 2015

SONDAGE 2015

POUR LES USAGERS
DES SENTIERS
RÉCRÉOTOURISTIQUES
ET DES PLANS D'EAU

TIRAGE*
UN CASQUE
DE MOTONEIGE
OU DE QUAD



POUR PARTICIPER :

sq.gouv.qc.ca

* Ce concours est réservé uniquement aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus. Il commence le 5 février et se termine le 15 mars à 23 h 59. L'accès Internet est requis. Un tirage au sort aura lieu au Grand quartier général de la Sûreté du Québec, situé au 1701, rue Parthenais, Montréal le 31 mars 2015. Seuls les participants ayant fourni leurs coordonnées à la fin du sondage auront accès au tirage. La Sûreté du Québec communiquera avec les gagnants pour indiquer où et quand récupérer le prix. La date limite pour réclamer le prix est le 31 mai 2015 à 17 h. Les noms des gagnants seront rendus publics notamment sur les sites Internet des partenaires du concours. Les employés de la Sûreté du Québec peuvent participer au sondage, mais ne sont pas admissibles au tirage. Les casques sont offerts gracieusement par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et la Fédération québécoise des clubs quads. Pour toute question liée au sondage, veuillez remplir le formulaire : Commentaire et suggestion dans l'onglet Pour nous joindre sur le site Internet de la Sûreté du Québec.



Communiqué



MARS—MOIS DE LA NUTRITION 2015

BIEN MANGER DE 9 À 5! Préparez chez vous et emportez avec vous!

Cette année, pour le Mois de la nutrition 2015, les diététistes-nutritionnistes encouragent la population canadienne à mieux s'alimenter au travail. Comment s'en sortir pour adopter de saines habitudes alimentaires dans un rythme de vie qui nous laisse à peine respirer?

La planification, c'est la clef!

On ne le dira jamais assez, il faut planifier pour gagner du temps. Développer un menu hebdomadaire, faire l'épicerie une fois par semaine et utiliser un moment dédié à la préparation (couper les fruits et les légumes, faire cuire du riz pour le sauté du mardi, mariner la viande pour le lendemain) sont toutes des manières d'éviter d'être pris au dépourvu! Ayez toujours à portée de main des aliments que vous pourrez utiliser pour préparer des lunchs délicieux (poisson en conserve, fruits et légumes surgelés, crudités, yogourt, œufs cuits durs). Cuisinez en double, en triple et congelez les surplus pour les soupers pressés.

Impliquer les enfants

Vos enfants sont d'une aide précieuse si vous les impliquez! En plus de leurs faire faire des tâches simples, vous leur transmettez votre savoir et vous leur inculquez la valeur de cuisiner et de s'alimenter sainement, c'est-à-dire en se procurant les meilleurs aliments qui soient : frais, de saison, peu transformés, variés et qu'ils apprécient au niveau des saveurs.

Le snacking intelligent

Le fait de consommer une ou plusieurs collations durant la journée peut vous permettre de maintenir plus facilement votre poids. En effet, comme vous êtes moins affamés à l'heure des repas, la fourchette se fait naturellement plus légère! Au bureau, remplissez votre panier de fruit à chaque début de semaine et conservez des noix, des crudités, des craquelins, des barres de céréales et des coupes de fruits individuelles afin de déjouer la fringale de l'après-midi!

Pour plus de ressources, d'astuces et d'inspiration, visitez le site des Diététistes du Canada www.dietitians.ca et celui du Mois de la nutrition 2015 www.moisdelanutrition.ca et n'hésitez pas à contacter les nutritionnistes de votre région!

Signées par les coordonnatrices du Mois de la Nutrition 2015 en Abitibi-Témiscamingue : Roxanne Bertrand, diététiste-nutritionniste et Josée Coderre, diététiste-nutritionniste.

OBJECTIF

5



Manger au moins **5 portions** de fruits et légumes par jour

OBJECTIF

30



Bouger au moins **30 minutes** par jour

OBJECTIF
équilibre



Prendre une pause pour avoir un meilleur **équilibre de vie**



Communiqué



ENTRÉES RÉSIDENTIELLES ET COMMERCIALES Règles à respecter lors du déneigement

Rouyn-Noranda, le 6 février 2015 – Le ministère des Transports du Québec (MTQ) observe depuis un certain temps que des citoyens poussent la neige de leur entrée résidentielle ou commerciale sur les accotements ou de l'autre côté de la route.

Cette pratique est totalement interdite en vertu du *Code de la sécurité routière*. En plus de compliquer les opérations de déneigement, elle a des conséquences importantes en ce qui a trait à la sécurité routière. En effet, la neige accumulée réduit la visibilité et occasionne des manœuvres risquées pour accéder à la route. Elle peut aussi entraîner des bris aux équipements de déneigement.

Cette interdiction, de même que l'amende s'y rattachant, sont inscrites dans le *Code de la sécurité routière* aux articles 498 et 507 et se lisent comme suit :

498. *Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin.*

507. *Quiconque contrevient à l'article 498 commet une infraction et est passible d'une amende de 60 \$ à 100 \$ (plus les frais d'administration).*

Le MTQ rappelle également aux propriétaires riverains de ne pas déposer de la neige dans les fossés. Cette façon de faire peut nuire à l'écoulement des eaux de drainage lors de la fonte des neiges au printemps et affaiblir les fondations de la route, provoquer des débordements d'eau sur la chaussée ou causer des inondations sur les terrains privés. Il est également défendu de transporter de la neige de l'autre côté de la route ou encore de la disposer de façon à ce qu'elle masque ou endommage la signalisation routière.

Source : Luc Adam
Conseiller en communication
819 763-3237, poste 46385
luc.adam@mtq.gouv.qc.ca



Nous pouvons vous aider :

- // Passeports
- // Immigration et citoyenneté
- // Assurance-emploi
- // Crédit d'impôt pour personnes handicapées
- // Prestation fiscale canadienne pour enfants
- // Programme d'aide financière
- // Revenu Canada
- // Service Canada et RHDCC
- // Services aux aînés
- // Élections Canada
- // Félicitations pour des événements importants et des anniversaires



Christine Moore // Députée d'Abitibi-Témiscamingue

644, 1er avenue Ouest, bureau 210
Amos, QC J9T 1V3
Tél. : 819 732-2266

Sans frais : 1 800 567-6433
christine.moore@parl.gc.ca
www.christinemoore.npd.ca



203 chemin Lanoix,
St-Mathieu-d'Harricana, Québec, J0Y 1M0
Téléphone : (819) 727-9557
Courriel: mun.st-mathieu@cableamos.com
Site internet: www.stmathieudharricana.com



Citoyens et citoyennes de
St-Mathieu-d'Harricana,
soyez nombreux à vous inscrire au
Défi Santé avant le 1er mars à
defisante.ca !

Évènements de mars

- Du 1er mars au 11 avril** **Rallye des animaux en raquettes**
Selon votre horaire Trajet: en face de la patinoire jusqu'au camp municipal vert
Formulaires de réponses disponibles au Mirad'Art
- Dimanche 15 mars** **Cuisine santé parent-enfant**
Sous-sol de l'église *Inscrivez-vous: 819-727-9557*
De 13h30 à 16h
- Mardi 17 mars** **Le Bel Âge en marche**
Départ: sous-sol de l'église Marche jusqu'au Mirad'Art
11h45 Pique-nique et dégustation de fruits et légumes
- Samedi 21 mars** **Yoga dans la neige**
Cour de l'école St-Mathieu *21 salutations au soleil*
9h30
- Lundi 23 mars** **Tisane-rencontre**
Sous-sol de l'église « Le potager... naturellement »
19h00 Avec Nancy Marcotte
- Samedi 28 mars** **Rallye des cocos (de Pâques)**
Parc de la Pointe Inscrivez vos enfants (0 à 12 ans)
10h à 11h30 819-727-9557
- Vendredi 10 avril** **Gumboats (danse) parent-enfant**
Sous-sol de l'église *Apportez vos bottes de caoutchouc*
19h00

 Distribution des caisses d'eau MARDI de 16 h à 18 h MERCREDI de 7 h à 8 h et 16 h à 18 h	Messe à l'Église St-Mathieu  à 10 h	Séance du conseil municipal  à 20 h
---	---	---

Mars 2015

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1 	2	3	4 	5	6 	7
8	9	10	11	12	13 	14
15  Cuisine santé Parent-enfant	16 Date limite achat eau	17 Le Bel Âge en marche et dégustation fruits et légumes	18	19	20 	21 Yoga dans la neige
22	23 Tisane-rencontre	24 	25 	26	27 	28 Rallye des cocos (de Pâques)
29 	30	31 1er versement de taxes				